

DEC192343INSHS

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle MORLOCK aux fonctions de chargée de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Emmanuelle MORLOCK, ingénieure d'études au CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Ses missions sont les suivantes : représenter le CNRS au sein du groupe de travail « Numérique » du Campus Condorcet » du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 et développer la science ouverte et plus particulièrement la politique de soutien aux revues scientifiques et aux données de la recherche à compter du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Pour l'exercice de ces missions, Mme Emmanuelle MORLOCK demeure affectée à HiSoMa (UMR5189) 7 rue Raulin, 69007 LYON.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, Madame Emmanuelle MORLOCK percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le
Le président-directeur général
Antoine Petit

14 OCT. 2019